

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres de la Chambre de  
Recours pour les Maîtres de religion et professeurs de  
religion des Etablissements d'enseignement officiel  
subventionné**

**A.Gt 08-09-2015**

**M.B. 07-10-2015**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, notamment les articles 50 et 54;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 février 1998 portant délégations de compétences et de signatures aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française, notamment l'article 69 complété par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 décembre 1998, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 18 décembre 2001, 21 janvier 2004, 14 mai 2009, 14 octobre 2010 et 6 février 2014;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juin 2007 portant création de la Chambre de recours des maîtres de religion et professeurs de religion subsidiés de l'enseignement officiel subventionné;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 septembre 2007 portant désignation des membres de la Chambre de recours pour les maîtres de religion et professeurs de religion des établissements d'enseignement officiel subventionné, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 14 septembre 2009, 11 février 2010 et 28 novembre 2012;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement libre confessionnel affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Vu la consultation des organes représentatifs des cultes catholique, israélite, protestant évangélique, orthodoxe et musulman;

Considérant que les mandats des membres de la Chambre de recours son arrivés à leur termes et qu'il s'impose de procéder au renouvellement des dits mandats,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la chambre de recours des maîtres de religion et professeurs de religion subsidiés de l'enseignement officiel subventionné :

- en tant que membres effectifs et suppléants représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIF	1 <sup>er</sup> SUPPLEANT	2 <sup>e</sup> SUPPLEANT
Mme Nathalie MALISOUX	M. Frédéric RUTH	Mme Julia DUCHESNE
M. Pol SOUDAN	M. Georges CHAVAGNE	M. Philippe DEBIERE
M. Jean-Louis HENQUEZ	Mme Marie DI CARA LAVALLE	M. Hervé PETRE
Mme Axelle BRUYNINCKX	Mme Isabelle BLOCRY	M. Dominique LUPERTO
M. Claude WACHTELAER	M. Alex MELIS	Mme Fanny CONSTANT
M. Marcel BUELENS	M. Eric THIRION	M. Jorge ROZADA

- en tant que membres effectifs et suppléants représentant le culte catholique :

EFFECTIF	1 <sup>er</sup> SUPPLEANT	2 <sup>e</sup> SUPPLEANT
M. Michel DESMEDT	M. Michel LEMAIRE	M. Philippe LESO
M. Daniel FREDERICK	M. Benoît HAUTENAUME	M. Thierry BARREAU
Mme Pascale OTTEN	Mme Marie-France BELLEFLAMME	M. Jean-Pierre MAHIAT
Mme Sylvie COLLINS	M. Philippe RUQUOY	X
M. Yves LESSENS	Mme Brigitte CANTINEAU	X
M. Thierry SCLIPTEUX	Mme Sabine HOUTMAN	X

- en tant que membres effectifs et suppléants représentant le culte israélite :

EFFECTIF	1 <sup>er</sup> SUPPLEANT	2 <sup>e</sup> SUPPLEANT
M. Julien KLENER;	X	X
M. Robert GROSMAN	X	X
M. Willy KAHAN	X	X
M. Albert GUIGUI	X	X
M. Samuel BAMBERGER	X	X
M. Armand BENIZRI	X	X

- en tant que membres effectifs et suppléants représentant le protestant évangélique

EFFECTIF	1 <sup>er</sup> SUPPLEANT	2 <sup>e</sup> SUPPLEANT
M. John MEAD;	X	X
Mme Marianne VANDENBROECK	X	X
Mme Judith VAN VOOREN	X	X
M. Xavier RAVET	X	X
M. Patrick SAINT	X	X
X	X	X

- en tant que membres effectifs et suppléants représentant le culte orthodoxe :

EFFECTIF	1 <sup>er</sup> SUPPLEANT	2 <sup>e</sup> SUPPLEANT
Mme Emma AVAGIAN	X	X
Mme Pelagia MATENOPOULOU	X	X
Mme Evanthia ALEXIADOU	X	X
Mme Panagiota KERAMTZI	X	X
Mme Andrée RANGHEL	X	X
Mme Anca SZEKELY	X	X

- en tant que membres effectifs et suppléants représentant le culte musulman :

EFFECTIF	1 <sup>er</sup> SUPPLEANT	2 <sup>e</sup> SUPPLEANT
M. Salah ECHALLAOUI	M. Abdelkrim ZAYANE;	X
M. Mohamed Larbi ZORAI	M. Hassan AZOUAGH	X
M. Mostafa EL HASSANI	Madame Martino ROSALIA	X
M. Muhittin KILIK	M. Ahmed RECHCHAD	X
M. Hassan JARFI	M. Hassan HOUDANE	X
M. Semsettin UGURLU	Madame Semray EROL	X



- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement officiel subventionné :

EFFECTIF	1 <sup>er</sup> SUPPLEANT	2 <sup>e</sup> SUPPLEANT
M. Yves BRACONNIER	Mme Michèle HONORE.	M. Jean-Robert HUART;
Mme Rita DEHOLLANDER	M. Mathieu MASINIR	Mme Paule ANNOYE
M. Jean-Pierre PERIN	Mme Joëlle SILIEN	Mme Joëlle GIJSEN
M. Vincent PAYEN	Mme Marie LAUSBERG	Mme Marianne VANDENBROECK
M. Jacques HEUSCHEN;	Mme Anne JOORIS	M. Petro KUTNYJ
Mme Enza BARONE	Mme Micheline PAUL	Mme Ariane GILLET

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 8 septembre 2015.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

L. SALOMONOWICZ,

Directrice générale.